



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 69391

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que traverse actuellement la filière porcine française. Depuis la loi d'orientation agricole de 1966, l'État a toujours encadré les dispositifs d'amélioration génétique et financé des missions d'intérêt général : évaluation génétique des reproducteurs, collecte de références publiques objectives sur les populations d'animaux, gestion de la variabilité génétique par la conservation des races à petits effectifs, transfert des résultats de recherche pour les méthodologies de contrôle des performances, estimation de paramètres génétiques... L'engagement financier a fortement diminué ces dix dernières années, ce qui a provoqué des restructurations importantes, notamment dans le secteur du porc. Ainsi, le nombre de stations de contrôle porcines est passé de treize dans les années 1980 à trois aujourd'hui. Les responsables professionnels du secteur ont réalisé les adaptations nécessaires. Ils redoutent néanmoins que les nouvelles restrictions budgétaires envisagées (de l'ordre de 30 %) menacent la diversité et la variabilité génétique. De plus, cette baisse poserait de grosses difficultés aux organismes concernés pour équilibrer l'exercice en cours. Dans le même temps, la génétique demeure confrontée à de nombreux défis dans ce domaine : la résistance aux maladies, notamment pour favoriser une production moins consommatrice d'antibiotiques ; la qualité gustative des viandes au risque de perdre des parts de marché ; la qualité des carcasses pour satisfaire une diversité des marchés ; la « sociabilité » des animaux pour prendre en compte l'obligation réglementaire de conduire les truies gestantes en groupe. Sans négliger les contraintes budgétaires auxquelles l'État reste soumis, une diminution des crédits dans le domaine génétique porcin serait fortement préjudiciable pour les emplois et l'avenir de la production porcine de notre pays. Au vu des éléments évoqués, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage afin de sauvegarder la filière porcine française.

Texte de la réponse

Du fait de la mise en réserve partielle des crédits sélection animale au cours de l'exercice budgétaire 2005, les subventions accordées aux structures impliquées dans la génétique porcine sont en baisse de 19 %. Cette diminution, conjoncturelle, ne remet toutefois pas en cause la pérennité des actions menées et des structures qui les conduisent. En effet le dispositif national de sélection de cette espèce est déjà restructuré et très concentré autour de l'institut technique du porc, de l'agence de sélection porcine et des stations collectives d'évaluation des reproducteurs : il est complet et performant. La réforme initiée dans le projet de loi d'orientation agricole, devra permettre de trouver les termes d'un nouvel engagement sur le financement partagé et stable du dispositif de sélection animale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69391

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6518

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8531